

# Appel « Fond Post AgreenSkills» pour le développement des trajectoires de recherche de jeunes chercheurs à l'international

G Aumont, co-coordonateur AgreenSkills, Novembre 2019

## Contexte

Le programme AgreenSkills (2012-2019) résulte de la succession de deux projets européens Marie Skłodowska-Curie Actions du FP7, Co-Fund. Il a permis de financer la mobilité de 212 post-doc dont 144 en mobilité entrante, pour la plupart au sein de l'INRA. L'objectif du programme était de soutenir la trajectoire des jeunes chercheurs en Europe en apportant un soutien à la mobilité internationale, dans un esprit d'ouverture disciplinaire et thématique, et d'exigence propre au pilier Excellence des programmes cadre. Pour cela, toutes les approches scientifiques et toutes les thématiques étaient soutenues, fondamentales comme appliquées, pour peu qu'elles soient l'expression de projets excellents réellement conçus et portés par des fellows.

Le projet visait également à contribuer à l'amélioration de l'attractivité et de la visibilité internationale de l'INRA en soutenant des laboratoires de qualité scientifique reconnue, en apportant des compléments salariaux pour rendre attractifs et compétitifs les postes de post doc à l'INRA, ou en facilitant les missions longues durées par des frais de mission à la hauteur des besoins de jeunes scientifiques en début de carrière. L'animation du programme a été ponctuée par des séminaires annuels non seulement pour la présentation des projets des fellows mais aussi la tenue de conférences de scientifiques de haut niveau et des formations relatives aux pratiques en recherche les plus actuelles. (<https://www.agreenskills.eu/Annual-Meetings-Training>).

Les livrables scientifiques et financiers des deux programmes ont été acceptés par la Research Executive Agency (REA) en juillet 2019. L'exécution financière du programme a permis de dégager des ressources propres à l'INRA qui restent à disposition des porteurs du projet. Les coordinateurs du programme ont donc décidé en accord avec la DG de l'INRA d'utiliser ces ressources, dénommées « Fond Post AgreenSkills » (PAF) pour cofinancer des projets de jeunes chercheurs INRAE dans l'esprit du programme AgreenSkills (ouverture, international, excellence) mais avec la souplesse permise par ces ressources, en tenant compte des contraintes d'ingénierie en administration et financement de ce type de projet. Il s'agit donc de procéder à un appel à manifestation d'intérêt simple, aboutissant à un nombre limité de projets, à réaliser dans la période 2020-juin 2022 et pour un usage le plus souple possible du fond PAF.

## Les types de projets soutenus par l'appel et la nature des financements

### Des projets de recherche pour et par des jeunes chercheurs

Il s'agit de soutenir des projets de recherche privilégiant l'ouverture, l'international, et l'excellence, portés par et pour des jeunes chercheurs aspirant à devenir ou étant depuis peu, des chercheurs indépendants<sup>1</sup>. L'objectif de ces projets doit être de soutenir des jeunes chercheurs concernés par la coordination de projets d'excellence ET le développement de leur(s) réseau(x) à l'international. Pour cela une déclaration personnelle d'engagement en termes de réalisation du projet appuyée par un argumentaire sera requise auprès des jeunes chercheurs porteurs et/ou impliqués. Des mobilités internationales doivent être envisagées dans les projets sans pour autant en devenir le cœur central puisque le fond PAF est disponible pour tous types de dépense.

### Excellence et originalité

Aucune limite thématique ou disciplinaire n'est fixée, l'appel pouvant concerner tous types de recherche, fondamentale, d'amont, technologique, finalisée, etc. Le développement des carrières de jeunes chercheurs se détermine sur la base d'une capacité à conduire une recherche originale et exploratoire. Le potentiel scientifique des jeunes chercheurs ainsi que la qualité et la pertinence des conditions d'accueil sont donc parmi les conditions recherchées. L'originalité des approches et thématiques et l'innovation dans les méthodologies envisagées sont également des attendus ainsi qu'une capacité à analyser l'incidence potentielle ou l'évaluation des risques induits.

---

<sup>1</sup> Le niveau dans la carrière se réfère non pas à l'âge mais aux années d'expérience en recherche, chercheurs ayant un PhD et jusqu'à 10 années d'expérience en recherche après le PhD (« R2 », et chercheur venant d'obtenir un niveau « R3 ») <https://euraxess.ec.europa.eu/europe/career-development/training-researchers/research-profiles-descriptors>  
B. Scholz et al., 2009. Research Careers in Europe Landscape and Horizons, Esfr.org.

A l'international, la qualification des projets se fait désormais sur l'impact des activités de recherche. Cela suppose que les projets puissent permettre des contributions à des livrables très visibles (publications, brevets, innovation, expertise, formation, etc.) tout autant que de contribuer aux grands enjeux de recherche. Une attention particulière sera également portée à la réflexion éthique des porteurs du projet, comme c'est le cas pour les projets européens. L'auto-analyse d'impact et éthique sera donc prise en compte dans l'évaluation.

#### Les données

Les projets devront être associés à un Plan de Gestion des Données qui sera évalué, selon un formulaire fourni par la DipSO (projet e-Infrastructure). Ce PGD pourra être revu après sélection avec l'appui de la DipSO.

#### L'intérêt des partenaires et les co-financements

L'intérêt et l'accord des laboratoires d'accueil des jeunes chercheurs ou du (des) département(s) devront être exprimés dans le dossier soumis. En accord avec l'esprit des projets AgreeSkills, les projets devraient être co-financés par des apports des laboratoires bénéficiaires avec des ressources identifiées (ou en passe de le devenir avec une très grande probabilité) mais selon des modalités beaucoup plus souples.

### **Modalités**

Le coordinateur de ce fond est le coordinateur du programme AgreeSkills, G Aumont.

Le montant total des ressources dégagées (PAF) pour cet appel est de 1.6 M€ ce qui permet d'envisager de co-financer environ 3 à 6 projets, soit entre 250 k€ et 500 k€ d'apport du fond PAF par projet. Un seul appel est prévu.

Il s'agit de projets internes à INRAE sans exclure des contributions d'autres organismes et bien évidemment les contributions des organismes à l'étranger (accueil, co-financement, éventuelle convention d'accueil à INRAE, ...). Ces contributions externes doivent faire l'objet de l'existence et de la signature d'accords (ou a minima une lettre d'intention non engageante mais impliquante) au moment de la soumission.

Les projets devront recevoir l'aval du (des) département(s) de recherche concerné(s) de INRAE pour éviter toutes orientations contraires à la stratégie de l'Institut.

#### Eligibilité

1. Les projets doivent concerner essentiellement des équipes d'INRAE dont les unités devront opérer les budgets abondés par la subvention obtenue.
2. Les projets doivent être soumis par des chercheurs identifiés et exerçant dans une équipe reconnue par INRAE. Il est fortement conseillé que ces chercheurs, porteurs de projet, fassent les mobilités internationales décrites ci-dessous au point 3. Toutefois, comme les projets peuvent dépasser le périmètre des mobilités (durées, actions menées, dépenses, ...) et être très consistants, ces projets peuvent éventuellement être portés par des chercheurs dont l'expérience en recherche dépasse les critères d'éligibilité à la mobilité internationale.
3. Les projets doivent comporter au moins une mobilité internationale selon les critères des projets AgSK<sup>2</sup>, à savoir des mobilités entrantes d'une durée variant de 12 à 36 mois, et/ou des mobilités sortantes variant de 6 à 24 mois (fractionnement possible), une mobilité internationale étant considérée comme un séjour dans un pays où le chercheur n'a pas séjourné plus de 12 mois dans les 3 dernières années. Les critères d'éligibilité des jeunes chercheurs concernés par les mobilités internationales seront celles des programmes Agreeskills+ : avoir le niveau R2 à R3 (récemment) et moins de 10 années après la thèse<sup>3</sup>. L'éligibilité de ces chercheurs pourra être confirmée si besoin auprès du coordinateur en envoyant un CV suffisamment détaillé à [programme-management@agreeskills.eu](mailto:programme-management@agreeskills.eu). Plusieurs mobilités internationales peuvent être subventionnées par projet.

---

<sup>2</sup> [https://www.agreeskills.eu/Media/files/AgSk-Guide-for-Applicants\\_v4\\_August2016\\_final-with-annexes2](https://www.agreeskills.eu/Media/files/AgSk-Guide-for-Applicants_v4_August2016_final-with-annexes2)

<sup>3</sup> Le niveau dans la carrière se réfère non pas à l'âge mais aux années d'expérience en recherche, chercheurs ayant un PhD et jusqu'à 10 années d'expérience en recherche après le PhD (« R2 », et chercheur venant d'obtenir un niveau « R3 ») <https://euraxess.ec.europa.eu/europe/career-development/training-researchers/research-profiles-descriptors>  
B. Scholz et al., 2009. Research Careers in Europe Landscape and Horizons, Esfr.org.

4. Les projets peuvent impliquer d'autres post-docs, ingénieurs et doctorants comme des chercheurs permanents, sans aucune restriction de durée d'expérience et de la recherche ni de statut. Les salaires de ces projets peuvent être subventionnés pour partie par le PAF.
5. Ces chercheurs permanents ou non permanents, doivent être identifiés et recrutés le cas échéant par INRAE<sup>4</sup> selon les règles en vigueur au sein de INRAE et celles qui ont été précisées pour le programme AgSk s'agissant des jeunes chercheurs impliqués.

#### Durée, subvention et financements

L'origine des ressources concernées permet d'envisager la plus grande souplesse en termes de gestion. Les seuls justificatifs demandés seront les contrats de travail des doctorants et des jeunes chercheurs non permanents financés par le fond PAF. Les justificatifs des dépenses ne seront pas demandés (sauf cas de reversement sous convention à des tiers, ce qu'il vaut mieux éviter).

TOUS types de dépenses sont éligibles en totalité ou pour partie (salaires des non permanents de toute nature, fonctionnement, équipement, frais de mission de chercheurs étrangers invités et de chercheurs allant exercer à l'étranger, séminaires internationaux, etc...) à l'exclusion bien évidemment des dépenses déjà couvertes par les EPST (salaires des chercheurs permanents, frais d'environnement, amortissements) puisqu'il s'agit de ressources propres non contractuelles. En accord avec l'esprit des projets AgreeSkills, les projets devront être co-financés par des apports des laboratoires bénéficiaires avec des ressources identifiées (ou en passe de le devenir avec une très grande probabilité). En revanche, à la différence des projets AgreeSkills, TOUTES les ressources de co-financement sont éligibles (privées, publiques (à INRAE, SE, crédits d'Accueil, metaprogramme, etc..), nationales, européennes, ...) pour couvrir TOUS types de dépenses éligibles (salaires des non permanents de toute nature, fonctionnement, équipement) à l'exclusion de celles déjà couvertes par INRAE ou par des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (i.e. salaires des chercheurs permanents, frais d'environnement, amortissements).

La durée des projets est limitée à 3 années mais l'usage des subventions ne pourra pas dépasser 2 années pour des raisons d'ingénierie financière. Cela renforce l'intérêt d'envisager des co-financements.

Les conditions d'éligibilité financière supposent que les projets soumis soient accompagnés d'un plan de financement synthétique pour appréciation de la faisabilité (par les experts) et d'un plan de financement précis (pour la Difa).

Les salaires des non-permanents subventionnés par le fond PAF, pourront faire l'objet de co-financements ce qui suppose un plan de financement solide et précis. Les salaires des jeunes chercheurs soumissionnaires peuvent donc être couverts, tout ou partie, par le fond PAF sous réserve que ces salaires suivent les règles définies par la Note technique N°2015-06<sup>5</sup>, et décrites dans le site AgSk<sup>6</sup>. Les primes de mobilité sortante (frais de mission longue durée > 2 mois) doivent être du niveau de celles qui ont été financées par le programme AgSK (entre 1700 € et 3000 €/mois) selon les pays concernés et selon les règles décrites dans la note Cf. *infra*<sup>5, 7</sup>. Ces coûts peuvent être couverts par le fond PAF mais il est hautement conseillé de trouver des financements auprès de l'UMARI de INRAE dans la mesure où des ressources seront disponibles dans le budget 2020.

#### L'expertise et la sélection

Il est conseillé de prendre conseil auprès de son encadrement scientifique avant de soumettre. Une expertise externe indépendante, par des experts exerçant à l'étranger, sera conduite par les coordinateurs d'AgSk, en accord et totale transparence avec la DGDs. Ces experts seront identifiés pour partie par les départements. Un avis synthétique sera rendu aux soumissionnaires via les départements, par un comité de pilotage (GA, membres du Conseil Scientifique AgSk, DGDs). Une audition du ou des jeunes chercheurs soumissionnaires peut être éventuellement être envisagée à la demande des membres du comité de pilotage.

---

<sup>4</sup> Sauf cas très exceptionnels pour des CDD recrutés par d'autres organismes Cependant, ceux-ci devront signer rapidement une convention de reversement et apporter des justificatifs d'usage des ressources, ce qui pourrait engendrer des délais peu compatibles avec l'usage optimal des ressources.

<sup>5</sup> Note 2012-74 modulée par la résolution adoptée par le Conseil d'administration de l'INRA le 23 octobre 2012 et mise en œuvre par la note technique N°2015-06 du 29/09/2015 intitulée Modalités de gestion financière des programmes AgreeSkills et AgreeSkills +

<sup>6</sup> [https://www.agreenskills.eu/Media/files/AgSk-Guide-for-Applicants\\_v4\\_August2016\\_final-with-annexes2](https://www.agreenskills.eu/Media/files/AgSk-Guide-for-Applicants_v4_August2016_final-with-annexes2)

<sup>7</sup> Plafonnés à 40 % des indemnités journalières déterminées par la chancellerie, [https://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission\\_taux\\_chancellerie/frais](https://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission_taux_chancellerie/frais)

## Le contenu du dossier d'application

A remplir par le porteur du projet :

- Template de projet ;
- CV du ou des jeunes chercheurs soumissionnaires (*1 template CV par chercheur concerné*) ;
- Template du DMP ;
- Template de l'auto-analyse éthique et d'impact ;

A remplir par les personnes référentes des unités et des Départements :

- Template d'interview et engagements des directeurs d'unité (en France, éventuellement à l'étranger), aval et avis de la hiérarchie départementale ;

A remplir et valider par le Directeur de l'unité d'accueil

- le plan de financement détaillé qui permettra d'allouer les fonds et le suivi de leur usage.

## Calendrier

La diffusion de l'appel se fait par les CDs aux Directeurs d'Unités de INRAE.

Les projets devront être soumis au plus tard le 19/06/2020 24 :00 CET à l'adresse email : [programme-management@agreenSkills.eu](mailto:programme-management@agreenSkills.eu) dans un fichier zippé contenant toutes les pièces. Les soumissionnaires recevront un avis de réception et d'éligibilité par email

Le résultat de l'évaluation sera fourni par email à l'adresse de soumission avec copies aux CDS concernés (identifiés dans les templates). Un recours pourra être fait par le porteur du projet auprès du coordinateur dans les 2 semaines à réception du email.

Le succès à cet appel se traduira par une allocation directe de moyens financiers sur le budget des unités d'accueil. Ce versement pourra se faire par tranches dès avril 2020, puis en janvier 2021, voire en janvier 2022 selon le plan de réalisation envisagé. S'agissant de ressources propres non contractuelles, il sera possible de réactualiser le plan de réalisation mais ceci à la marge car il y aura peu d'ingénierie financière dédiée à la bonne réalisation des dépenses. Il convient donc d'être assez précis sur la programmation de réalisation des dépenses dès la conception du projet.

Un suivi simple de la bonne (raisonnable) réalisation des projets sera réalisé en avril 2021 par un livrable succinct indiquant le niveau de consommation des crédits et la réalisation des jalons mentionnés dans les projets soumis. Ce livrable devra être signé par les DUs impliqués et transmis au coordinateur de ce présent appel avec copie aux CDs. Le rapport final consistera en un rapport scientifique simple mais portant les listes de livrables attendus et si possible des productions dans des archives ouvertes permettant d'apprécier la production si les articles n'étaient pas encore publiés (*Cf. template, pas de justificatifs financiers exceptés les contrats de travail pour les jeunes chercheurs soumissionnaires*). Il sera adressé aux Départements et à la DGDs et transmis via le coordinateur.